

# FCP VALEURS CEA

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2023

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos au 31 décembre 2023

## I. Rapport sur l'audit des états financiers

### Opinion :

Nous avons effectué l'audit des états financiers de FCP VALEURS CEA, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2023, l'état du résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un total bilan de 57 159 760DT, un actif net de 57 059 074DT et un résultat bénéficiaire de 3 147 280DT.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de FCP VALEURS CEA, ainsi que sa performance financière et ses mouvements sur l'actif net pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, conformément au système comptable des entreprises.

### Fondement de l'opinion:

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du FCP VALEURS CEA conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Paragraphe d'Observation :

Nous attirons l'attention sur :

- La note 2.3, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par le fonds pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes.

Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces questions.

**Rapport de gestion :**

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire de FCP VALEURS CEA. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

Notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers dans les conditions rappelées précédemment.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

**Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers:**

Le gestionnaire de FCP VALEURS CEA est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire de FCP VALEURS CEA qu'il incombe d'évaluer la capacité du fond à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle. Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du fonds.

**Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers :**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permette toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le fonds à cesser son exploitation.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

## **II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires:**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes professionnelles publiées par l'Ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

**Efficacité du système de contrôle interne :**

Conformément aux dispositions de l'Article 3 nouveau de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 et sur la base de notre examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

**Vérifications et informations spécifiques :**

Nous avons procédé à la vérification de la conformité de la composition du fonds avec les objectifs énoncés par le prospectus d'émission et le règlement intérieur ainsi que la vérification de la valeur liquidative. Ces informations n'appellent pas de notre part de remarques particulières.

Tunis, le 28 Mars 2024

**Le Commissaire aux Comptes:**

**LEJAUDIT**

**Bessem JEDDOU**

**BILAN**

Exercice clos le 31 décembre 2023

Unité : Dinar

	Note	31/12/2023	31/12/2022
<b><u>ACTIFS</u></b>			
<b>PORTEFEUILLE TITRE</b>			
ACTIONS ET DROITS RATTACHES		48 153 793	45 245 881
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES		8 231 307	6 987 426
	<b>AC1</b>	<b>56 385 100</b>	<b>52 233 306</b>
<b>PLACEMENTS MONETAIRES ET</b>			
PLACEMENTS MONETAIRES		0	0
DISPONIBILITES	<b>AC2</b>	774 659	791 821
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>57 159 760</b>	<b>53 025 127</b>
<b><u>PASSIF</u></b>			
OPERATEURS CREDITEURS	<b>PA1</b>	77 850	191 211
AUTRES CREDITEURS DIVERS	<b>PA2</b>	22 836	21 072
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>100 686</b>	<b>212 283</b>
<b><u>ACTIF NET</u></b>			
<b>CAPITAL</b>	<b>CP1</b>	<b>55 305 894</b>	<b>51 217 942</b>
<b>SOMMES CAPITALISABLES</b>	<b>CP2</b>	<b>1 753 180</b>	<b>1 594 899</b>
SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE ANTERIEURS		0	0
SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE		1 753 180	1 594 899
<b>TOTAL ACTIF NET</b>		<b>57 059 074</b>	<b>52 812 844</b>
<b>TOTAL ACTIF NET ET PASSIF</b>		<b>57 159 760</b>	<b>53 025 127</b>

**ETAT DE RESULTAT**  
**Exercice clos le 31 décembre 2023**

Unité : Dinar

	NOTES	31/12/2023	31/12/2022
<b>REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES</b>		<b>2 436 244</b>	<b>2 336 813</b>
DIVIDENDES	PR1 (a)	2 028 394	1 931 961
REVENUS DES OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES	PR1 (b)	407 850	404 852
<b>REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES</b>	<b>PR2</b>	<b>37 885</b>	<b>38 315</b>
<b>TOTAL REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>2 474 130</b>	<b>2 375 128</b>
CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS	CH1	772 082	726 952
<b>REVENUS NETS DES PLACEMENTS</b>		<b>1 702 048</b>	<b>1 648 176</b>
AUTRES CHARGES	CH2	72 414	70 191
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>1 629 634</b>	<b>1 577 985</b>
REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION		123 546	16 914
<b>SOMMES CAPITALISABLE DE L'EXERCICE</b>		<b>1 753 180</b>	<b>1 594 899</b>
REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION (ANNULATION)		-123 546	-16 914
VARIATION DES PLUS (OU MOINS) VALUES POTENTIELLES SUR TITRES		2 359 367	288 009
PLUS (OU MOINS) VALUES REALISEES SUR TITRES		-823 228	312 450
FRAIS DE NEGOCIATION DE TITRES		-18 492	-109 555
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>3 147 280</b>	<b>2 068 889</b>

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**

Exercice clos le 31 décembre 2023

	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>	<b>3 147 280</b>	<b>2 068 889</b>
RESULTAT D'EXPLOITATION	1 629 634	1 577 985
VARIATION DES PLUS (OU MOINS) VALUES POTENTIELLES SUR TITRES	2 359 367	288 009
PLUS (OU MOINS) VALUES REALISEES SUR CESSION TITRES	-823 228	312 450
FRAIS DE NEGOCIATION DE TITRES	-18 492	-109 555
<b>TRANSACTION SUR LE CAPITAL</b>		
<b>SOUSCRIPTION</b>	<b>27 673 819</b>	<b>28 137 364</b>
CAPITAL	25 951 766	26 995 767
REGULARISATION DES SOMMES NON DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	455 130	-61 715
REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE	1 266 924	1 203 312
<b>RACHAT</b>	<b>-26 574 866</b>	<b>-24 632 874</b>
CAPITAL	-25 158 264	-23 435 615
REGULARISATION DES SOMMES NON DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	-297 906	-109 271
REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE	-1 118 697	-1 087 988
DROITS DE SORTIE	0	0
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>4 246 233</b>	<b>5 573 378</b>
<b>ACTIF NET</b>		
DEBUT DE L'EXERCICE	52 812 844	47 239 466
FIN DE L'EXERCICE	57 059 074	52 812 844
<b>Nombre de parts</b>		
DEBUT DE L'EXERCICE	2 214 083	2 054 929
FIN DE L'EXERCICE	2 248 385	2 214 083
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>25,378</b>	<b>23,853</b>
<b>TAUX DE RENDEMENT</b>	<b>6,39%</b>	<b>3,76%</b>

## **NOTES AUX ETATS FINANCIERS**

### **PRESENTATION DU FONDS :**

FCP VALEURS CEA est un fonds commun de placement de catégorie mixte, régi par le code des organismes de placement collectif et dédié exclusivement aux détenteurs des comptes CEA (personnes physiques) et remplissant les conditions d'éligibilité au dégrèvement fiscal au titre du CEA. Il a reçu l'agrément du CMF le 5 mars 2007 avec pour principal objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

La gestion du fonds est assurée par la société TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT. TUNISIE VALEURS a été désignée distributeur exclusif des titres du FCP VALEURS CEA.

L'AMEN BANK a été désignée dépositaire des titres et des fonds du FCP.

Le mode d'affectation des résultats du FCP VALEURS CEA a été modifié de Distribution à Capitalisation. Par conséquent, les dividendes ne sont plus distribués et sont intégralement capitalisés et ce, à compter de l'exercice 2015.

### **NOTE 1 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :**

Les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2023, sont établis conformément aux préconisations du système comptable tunisien et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

Les états financiers comportent :

- Le bilan;
- L'état de résultat;
- L'état de variation de l'actif net;
- Les notes aux états financiers.

Ils ont été établis sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation.

### **NOTE 2 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :**

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par le fond pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :



## **2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions admises à la cote sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en bons de trésor assimilables et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

## **2.2 Evaluation des placements en actions admises à la cote**

Les placements en actions admises à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non capitalisable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation retenu est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

## **2.3 Evaluation des autres placements**

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en Bons de Trésor Assimilables sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'ils font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente;
- Au coût amorti lorsqu'ils n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du

ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

Le fonds détient une souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 1er janvier 2018 valorisée à la valeur actuelle sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines.

Compte tenu des spécificités des OPCVM, ce changement de méthode comptable a été appliqué d'une manière prospective depuis l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Les placements monétaires sont évalués à leurs prix d'acquisition.

#### **2.4 Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leurs valeurs comptables. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non capitalisable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

#### **2.5 Capital**

Le capital est augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

#### **2.6 Le résultat net de l'exercice**

Le résultat net de l'exercice est scindé en résultat d'exploitation et résultat non capitalisable.

Le résultat d'exploitation est égal au revenu du portefeuille titres diminué des charges.

Le résultat non capitalisable est égal au montant des plus ou moins-values réalisées et/ou potentielles sur titres diminué des frais de négociation.

#### **2.7 Sommes capitalisables**

Les sommes capitalisables correspondent au résultat d'exploitation de l'exercice majoré de la régularisation de ce résultat constatée à l'occasion des opérations de souscription et de rachat.

**NOTE 3 : NOTES AU BILAN ET A L'ETAT DE RESULTAT****AC 1 : PORTEFEUILLE TITRES**

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2023 se détaille comme suit :

<b><u>A- Actions et droits rattachés</u></b>		<b><u>Nombre</u></b>	<b><u>Coût</u></b>	<b><u>Valeur</u></b>	<b><u>% actif</u></b>
		<b><u>de titres</u></b>	<b><u>d'acquisition</u></b>	<b><u>Actuelle</u></b>	<b><u>net</u></b>
TNDKJ8O68X14	ASSURANCE MAGHREBIA VIE	41 121	250 016	248 741	0,44%
TN0001600154	ATTIJARI BANK	70 000	2 962 187	3 215 030	5,63%
TN0001800457	BIAT	55 500	3 410 603	5 086 242	8,91%
TN0007400013	CARTHAGE CEMENT	750 000	1 543 576	1 481 250	2,60%
TN0007550015	CITY CARS	60 000	604 626	731 220	1,28%
TN0007670011	DELICE HOLDING	138 917	2 016 185	1 620 467	2,84%
TN0007510019	LAND'OR	185 504	1 535 144	1 113 210	1,95%
TN0001000108	MONOPRIX	8 311	45 711	42 702	0,07%
TN0007620016	MPBS	181 247	754 097	971 484	1,70%
TN0007530017	ONE TECH HOLDING	556 307	4 403 850	4 923 317	8,63%
TN0007610017	SAH LILAS	1 228 143	5 486 281	5 450 848	9,55%
TN0001100254	SFBT	265 630	4 261 549	3 284 515	5,76%
TNQPQXRODTH8	SMART TUNISIE	116 474	2 322 857	1 926 131	3,38%
TN0006560015	SOTUVER	295 000	1 997 075	3 550 620	6,22%
TN0006060016	STAR	29 495	4 231 075	5 211 767	9,13%
TN0007560014	SYPHAX AIRLINES	223 599	1 951 549	0	0,00%
TN0007440019	TELNET HOLDING	178 000	1 449 552	1 376 830	2,41%
TN0007270010	TPR	700 000	3 194 596	3 474 100	6,09%
TN0004100202	TUNINVEST SICAR	38 203	394 533	343 827	0,60%
TN0007380017	TUNIS RE	70 209	479 050	505 505	0,89%
TN0003900107	UIB	88 000	2 004 257	2 279 640	4,00%
TN0007720014	UNIMED	175 000	1 441 908	1 316 350	2,31%
<b>Total actions et droits rattachés</b>			<b>46 740 276</b>	<b>48 153 794</b>	<b>84,39%</b>
<b>B-Obligations et valeurs assimilées</b>					
<b>Bons de trésor assimilables</b>					
TN0008000770	BTA 09 DÉCEMBRE 2027 7.3%	2 200	1 993 200	2 034 164	3,57%
TN0008000705	BTA 11 JUIN 2025 6.5%	2 421	2 092 894	2 399 575	4,21%
TN0008000622	BTA 11 MARS 2026 6.3%	1 200	1 094 450	1 221 889	2,14%
TN0008000598	BTA 12 JANVIER 2024 6.00%	1 140	1 137 378	1 204 659	2,11%
TN0008000812	BTA 13 DÉCEMBRE 2028 7.5%	1 500	1 354 500	1 371 020	2,40%
<b>Total Bons de trésor assimilables</b>			<b>7 672 422</b>	<b>8 231 307</b>	<b>14,43%</b>
<b>Total portefeuille-titres</b>			<b>54 412 698</b>	<b>56 385 100</b>	<b>98,82%</b>

Les entrées en portefeuilles titres au cours de l'exercice 2023 se détaillent comme suit :

	<u>Coût d'acquisition</u>
Actions	11 089 074
Bons du trésor Assimilables	1137378
<b>Total</b>	<b>12 226 452</b>

Les sorties du portefeuille titres au cours de l'exercice 2023 se détaillent comme suit :

	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Intérêts courus nets</u>	<u>Prix de Cession ou Remboursement</u>	<u>Plus ou moins-values réalisées</u>
Actions	10 498 923	-	9 675 695	- 823 228
Bons du trésor Assimilables	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>10 498 923</b>		<b>9 675 695</b>	<b>- 823 228</b>

**AC 2 : DISPONIBILITES**

	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
Amen Bank Pasteur	2 346 581	2 265 825
Ventes de titres à encaisser	0	0
Liquidation émissions/rachats	-678 787	-1 107 012
Achats de titres à régler	-906 029	-374 125
Intérêts courus sur dépôt à vue	16 117	8 917
R/S à opérer sur dépôt à vue	-3 223	-1 783
	<b>774 659</b>	<b>791 821</b>

**PA 1 : OPERATEURS CREDITEURS**

	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
Rémunération du gestionnaire à payer	11 876	33 324
Rémunération du distributeur à payer	54 720	153 389
Rémunération du dépositaire à payer	11 254	4 499
	<b>77 850</b>	<b>191 211</b>

**PA 2 : AUTRES CREDITEURS DIVERS**

	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
Honoraires du commissaire aux comptes	18 078	16 614
Redevance CMF	4 758	4 458
Autres	0	0
	<b>22 836</b>	<b>21 072</b>

**CP 1 : CAPITAL****Capital au 1er janvier 2023**

<b>Montant</b>	<b>51 217 942</b>
Nombre de part	2 214 083
Nombre de porteurs de parts	5 792

**Souscriptions réalisées**

<b>Montant</b>	<b>25 951 766</b>
Nombre de parts	1 121 860
Nombre de porteurs de parts entrant	1 081

**Rachats effectués**

<b>Montant</b>	<b>- 25 158 264</b>
Nombre de parts	1 087 558
Nombre de porteurs de parts sortant	1 313

**Autres mouvements**

Frais de négociation de titres	-18 492
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	2 359 367
Plus ou moins-value réalisée sur cessions des titres	-823 228
Résultat de l'exercice antérieur	1 594 888
Régularisation de résultat de l'exercice antérieur	24 709
Régularisations des sommes non capitalisables	157 206

**Capital au 31 décembre 2023**

<b>Capital au 31 décembre 2023</b>	<b>55 305 894</b>
Nombre de parts	2 248 385
Nombre de porteurs de parts	5 560
<b>Taux de rendement</b>	<b>6,39%</b>

**CP 2 : Sommes capitalisables**

	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
Résultat d'exploitation	1 629 634	1 577 985
Régularisation du résultat d'exploitation	123 546	16 914
	<b>1 753 180</b>	<b>1 594 899</b>

**4- NOTES SUR L'ETATS DE RESULTAT****PR 1 (a) : DIVIDENDES**

	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
Dividende SAH LILAS	156 247	94 686
Dividende PGH	0	33 958
Dividende BIAT	288 011	296 400
Dividende EURO-CYCLES	45 740	122 747
Dividende SFBT	177 600	189 475
Dividende BH BANK	0	36 716
Dividende ATTIJARI BANK	128 000	37 800
Dividende UIB	60 000	8 063
Dividende TELNET HOLDING	114 802	88 324
Dividende ONE TECH HOLDING	97 354	100 050
Dividende UNIMED	70 350	83 906
Dividende TPR	180 450	110 287
Dividende DELICE HOLDING	55 567	74 370
Dividende SOTUVER	129 797	78 822
Dividende TUNINVEST-SICAR	19 102	19 102
Dividende STAR	186 600	75 643
Dividende MPBS	36 590	30 863
Dividende TUNIS RE	36 372	25 927
Dividende SOTIPAPIER	0	80 535
Dividende SMART TUNISIE	158 848	179 928
Dividende CEREALIS	0	8 600
Dividende CITY CARS	75 000	110 000
Dividende LAND`OR	0	45 760
Dividende ASSURANCE MAGHREBI	11 966	0
	<b>2 028 394</b>	<b>1 931 961</b>

**PR 1 (b) : REVENUS DES OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES**

	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
Intérêt sur BTA	407 850	404 852
	<hr/>	<hr/>
	<b>407 850</b>	<b>404 852</b>
	<hr/>	<hr/>

**PR 2 : REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES**

	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
Intérêt sur dépôts à vue	37 885	38 315
	<hr/>	<hr/>
	<b>37 885</b>	<b>38 315</b>
	<hr/>	<hr/>

**CH 1 : CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS**

	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
Rémunérations du gestionnaire	134 684	126 625
Rémunération du distributeur	619 548	582 476
Rémunération du dépositaire	17 850	17 850
	<hr/>	<hr/>
	<b>772 082</b>	<b>726 952</b>
	<hr/>	<hr/>

**CH 2 : AUTRES CHARGES**

	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
Redevance CMF	53 861	50 646
Honoraires du commissaire aux comptes	18 078	16 617
Autres frais	475	2 928
	<hr/>	<hr/>
	<b>72 414</b>	<b>70 191</b>
	<hr/>	<hr/>

## 5- AUTRES INFORMATIONS

Données par part	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019
Revenus des placements	1,100	1,073	0,882	0,506	0,78
Charges de gestion des placements	<0,343>	<0,328>	<0,321>	<0,319>	<0,310>
<b>Revenus net des placements</b>	<b>0,757</b>	<b>0,744</b>	<b>0,561</b>	<b>0,187</b>	<b>0,47</b>
Autres produits	-	-	-	-	-
Autres charges	<0,032>	<0,032>	<0,029>	<0,029>	<0,028>
<b>Résultat d'exploitation (1)</b>	<b>0,725</b>	<b>0,713</b>	<b>0,532</b>	<b>0,158</b>	<b>0,442</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	0,055	0,008	0,087	-0,008	0,035
<b>Sommes capitalisable de l'exercice</b>	<b>0,780</b>	<b>0,720</b>	<b>0,619</b>	<b>0,150</b>	<b>0,477</b>
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	1,049	0,130	0,082	<0,794>	<0,843>
Frais de négociation de titres	<0,008>	<0,049>	<0,041>	<0,025>	<0,015>
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	<0,366>	0,141	0,249	<0,007>	<0,001>
<b>Plus (ou moins) valeurs sur titres et frais de négociation (2)</b>	<b>0,675</b>	<b>0,222</b>	<b>0,290</b>	<b>&lt;0,826&gt;</b>	<b>&lt;0,859&gt;</b>
<b>Résultat net de l'exercice (1) + (2)</b>	<b>1,400</b>	<b>0,934</b>	<b>0,822</b>	<b>0,668</b>	<b>0,417</b>
<b>Résultat non capitalisable de l'exercice</b>	<b>0,675</b>	<b>0,222</b>	<b>0,290</b>	<b>&lt;0,826&gt;</b>	<b>&lt;0,859&gt;</b>
Régularisation du résultat non capitalisable	0,070	<0,077>	0,086	0,020	<0,049>
<b>Sommes non capitalisables de l'exercice</b>	<b>0,745</b>	<b>0,144</b>	<b>&lt;0,375&gt;</b>	<b>&lt;0,806&gt;</b>	<b>&lt;0,907&gt;</b>
Distribution de dividende	-	-	-	-	-
<b>Valeur liquidative</b>	<b>25,378</b>	<b>23,853</b>	<b>22,988</b>	<b>21,994</b>	<b>22,649</b>
Charges de gestion des placements / actif net moyen	1,43%	1,44%	1,45%	1,44%	1,44%
Autres charges / actif net moyen	0,13%	0,14%	0,13%	0,13%	0,13%
Résultat capitalisable de l'exercice / actif net moyen	3,26%	3,15%	2,40%	0,71%	2,06%
<b>Actif net moyen</b>	<b>53 852 362</b>	<b>50 634 845</b>	<b>45 485 584</b>	<b>41 865 268</b>	<b>45 165 276</b>



**b. Rémunération du gestionnaire, du distributeur et du dépositaire :**

La gestion de FCP VALEURS CEA est confiée à TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT, ayant remplacé TUNISIE VALEURS à partir du 24/12/2021.

TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT a pour mission, notamment :

- La définition des objectifs de placements de l'actif du fonds;
- La veille sur le respect d'allocation d'actif telle que détaillé dans le règlement intérieur;
- La sélection des titres constituant le portefeuille du fonds entre BTA et actions de sociétés cotées, et leur gestion dynamique suivant la réglementation en vigueur;
- Le calcul de la valeur liquidative des parts de fonds et l'information des porteurs de parts et du public sur la gestion du fonds avec la périodicité requise;
- La fourniture de toute information et/ou document réclamés par le dépositaire dans le cadre de sa mission de vérification.

En rémunération des services de gestion, TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT perçoit une rémunération de 0,25% TTC calculée sur la base de l'actif net.

La distribution et la gestion administrative et comptable du FCP VALEURS CEA sont confiées à TUNISIE VALEURS. En rémunération de ces services, TUNISIE VALEURS perçoit une commission de distribution de 1,15% (TTC) l'an calculée sur la base de l'actif net.

L'AMEN BANK assure les fonctions de dépositaire du FCP VALEURS CEA. Elle est notamment chargée à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds du FCP.
- d'encaisser le montant des souscriptions des porteurs de parts entrant et le règlement des rachats aux porteurs de parts sortant.

En contrepartie de ses services, l'AMEN BANK perçoit annuellement une rémunération de 0,05% (HT) calculée sur la base de l'actif net avec un minimum de 5 000 DT HT et un plafond de 15 000 DT HT.

Le calcul de ces frais de gestion, de distribution et de dépositaire se fait au jour le jour et vient en déduction de la valeur liquidative du FCP.